

N/REF : 3/09/2024 13H58 C:000053 I:00177
V/REF : AC/C00045
V/Email reçu le Mardi 03/09/2024 a 13H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. MRS
IMMEUBLE : MERISIERS -MRS
RESIDENCE DES MERISIERS
.
35113 DOMAGNE

Rennes, le 24 Septembre 2024

Référence Marché : 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 14 MERISIERS - LOGEMENT VACANT JUSQU'AU 19/08
LOGEMENT N° 101351, PORTE N°14, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3
MOTIF : FUIITE SUR SIPHON ÉVIER
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====
NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉPOSE SIPHON ÉVIER
FOURNITURE ET POSE SIPHON ÉVIER
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 09/09/24 a 11H37 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS089-Rempl.siphon baign./lavabo/évier	1	56,13	56,13
TOTAL H.T.				56,13
T.V.A. a 10,00%				5,61
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>61,74</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.